

Les communes flamandes fusionnent, pas les wallonnes

GOVERNANCE La Flandre encourage les unions, y compris financièrement

- Plusieurs communes flamandes vont prochainement fusionner.
- Le phénomène se limite au Nord.
- En Wallonie, on craint de perdre la proximité.
- A Bruxelles, le frein est communautaire.

L'affaire fait grand bruit en Flandre : la commune d'Aalter, 20.000 habitants, dirigée par Pieter de Crem (CD&V), va absorber sa voisine, Knesselare, 8.000 habitants, pour ne plus former qu'une seule et même entité, qui prendra le nom de la plus grosse commune.

Les administrés ont de quoi se frotter les mains : les taxes communales vont baisser pour les habitants « absorbés » : les additionnels à l'impôt des personnes physiques vont passer de 8 à 6,5 %. Autre avantage : les deux communes vont recevoir du gouvernement flamand une aide financière de 500 euros par habitant pour apurer leur dette. Pieter De Crem justifie la fusion : « *Les économies d'échelle sont indispensables*

pour répondre aux défis du XXI^e siècle. Fusionner de manière volontaire, c'est la meilleure option. On sent bien que les fusions obligatoires finiront par arriver. »

En Flandre, en effet, le gouvernement entend prôner les rapprochements. Et la N-VA ne verrait effectivement pas d'un mauvais œil une fusion obligatoire pour les communes de moins de 30.000 habitants. L'argument principal, comme le relève une étude de la KULeuven sur le sujet, c'est de mettre en place deux niveaux de pouvoir en Flandre : la Région, et des communes de plus grande taille dotées d'outils de gestion efficaces. Les intercommunales et autres structures intermédiaires sont apparues depuis la fusion des communes il y a 40 ans, qui permettent aux autorités flamandes d'estimer qu'une fusion tombe sous le sens. A côté d'Aalter, plusieurs autres projets sont en cours, qui devraient aboutir avant la fin de la législature communale.

Et en Wallonie ? Là par contre, l'option est tout autre. A tel point qu'il n'existe pas, à ce jour, de cadre réglementaire permettant la fusion. L'accord de majorité (la Déclaration de politique gé-

nérale, DPR) ne contient qu'une petite phrase : « *Proposer un décret-cadre pour permettre, sur base volontaire, la fusion de communes contiguës à l'intérieur d'un même arrondissement administratif après consultation des habitants des communes concernées.* » Et ce décret n'existe pas (encore). « *Nous attendons une proposition de l'administration et proposerons un décret avant la fin de l'année* », indique le porte-parole du ministre des Pouvoirs locaux, Pierre-Yves Dermagne (PS).

Mais on sent que l'enthousiasme n'y est pas, au sud. L'Union des communes n'en fait d'ailleurs pas mystère. « *Nous ne sommes pas favorables aux fusions*, indique Jacques Gobert, le président. *Nous avons peur de perdre la notion de proximité, très importante à nos yeux. Et la*

fusion n'est pas possible d'un point de vue réglementaire. » Il s'explique : « *Dans la commune dont je suis le bourgmestre, La Louvière, nous avons déjà créé de*

La région flamande réduit de 500 euros par habitant la dette des communes qui fusionnent

nombreuses synergies, sous la forme de regroupements de services informatiques et administratifs. Aller plus loin poserait des problèmes. Je pense à l'aide sociale : la décision d'accorder l'aide est prise par un conseiller du CPAS, qui connaît les gens, car il y a une proximité. Si l'on

fusionne plusieurs communes, on perd cette proximité et on instaure un processus de décision où le conseiller n'occupe plus une place centrale. »

Après un coup de sonde auprès de quelques bourgmestres wallons (lire ci-dessous), on sent effectivement que la démarche flamande ne suscite pas de fer-

veur. La peur de perdre des mandats peut également jouer.

Et à Bruxelles ? La situation est encore plus sensible, parce qu'une fusion totale ou partielle des 19 communes est un sujet à connotation communautaire. « *Dans les communes de Bruxelles, les mécanismes de protection de la minorité flamande sont très limités. Si, prenons la situation extrême, on fusionnait les 19 communes pour les fondre dans la Région, les mécanismes de représentation garantie de la minorité flamande seraient autrement plus contraignants* », explique Jean Faniel, le directeur du Centre de recherche et d'information sociopolitiques (Crisp). La crainte d'une partie du monde politique francophone est de voir la Flandre étendre son influence sur Bruxelles.

Bref, la vague de fusions de communes risque de demeurer longtemps un phénomène flamand... ■

BERNARD DEMONTY

« Pas besoin de fusionner pour qu'il y ait de l'entraide »

A Rouvroy, dans la province du Luxembourg, une des communes les moins peuplées de Belgique, la bourgmestre, Carmen Ramlot, soutient qu'il n'y a pas besoin de fusion entre les communes, car il existe déjà une intercommunalité. « Cela implique qu'il y a une collaboration qui n'est pas visible, mais qui se fait de manière amicale entre les communes », explique-t-elle. Pour avoir de bonnes raisons de fusionner, elle voudrait qu'il y ait une plus-value certaine, car pour elle, fusionner, c'est tout désorganiser pour tout réorganiser. « Et réorganiser est bien plus dur et je ne pense pas qu'il soit nécessaire de changer toute une organisation si elle fonctionne bien. »

Christophe Bastin, bourgmestre d'Onhaye, dans la province de Namur, n'est pas loin de partager l'avis de Carmen Ramlot. « Il n'est pas nécessaire de fusionner pour qu'il y ait de l'entraide entre les communes. C'est comme entre voisins, si vous avez besoin d'une tondeuse à gazon, vous allez sonner chez votre voisin. » Comme sa commune se porte bien financièrement, il n'estime

pas avoir besoin d'une offre comme celle du gouvernement flamand, qui octroie une baisse de dette de 500 euros par habitant aux communes qui décident de fusionner. « Mais je ne ferme bien sûr pas la porte à ce genre de proposition. Une fusion, c'est comme un mariage et il faut voir à quoi ressemble la mariée », dit-il.

A Flobecq, dans la province du Hainaut, le bourgmestre, Philippe Mettens, a, lui aussi, un avis bien tranché. Il plaide pour un rapprochement entre les citoyens et les politiciens. Fusionner impliquerait que la commune devienne plus grande et que les habitants se distancient des dirigeants. Quant aux avantages, notamment fiscaux, dont bénéficieraient les habitants suite à une fusion comme celle d'Aalter et Knesselare, le bourgmestre de Flobecq dit que l'un n'empêche pas l'autre. « Les intercommunales permettent de mettre en commun des services qui n'ont pas vocation à être propres à une seule commune, explique-t-il. J'ai la chance d'être le bourgmestre d'une commune dont l'économie est florissante et, grâce aux innovations qui y voient le jour, les citoyens ne se sentent pas abandonnés. »

A.B. (ST.)